TROTTI-LUX
Emgie Grognard
Cité Birkbour, 12
L-6311 BEAUFORT
www.trotti-lux.com
+352/661.757.757

## CONTRAT DE LOCATION DE TROTTINETTE ELECTRIQUE TOUT TERRAIN



Le présent contrat de prestation est conclu entre TROTTI-LUX et : Nom et prénom du signataire (tuteur légal / société / responsable de groupe) : Nom et prénom du (des) participant(s): Tél: ..... E-Mail: ..... Coût de la prestation : 45 € TTC par personne. Montant du dépôt de garantie : 55 € TTC par personne. Durée moyenne de l'activité : 1h30. Le port du casque et chaussures fermées est obligatoire pour tous les utilisateurs. Le port de lunettes de protection (fournies gratuitement) est fortement recommandé. Les manches longues et pantalons sont conseillés. En cas de non respect des règles de sécurité indiquées par TROTTI-LUX, le prestataire se réserve le droit d'annuler la prestation sans remboursement. TROTTI-LUX s'engage au travers d'un briefing de sécurité initial à donner aux utilisateurs les consignes de sécurité à respecter pour le bon déroulement de la randonnée, à expliquer le fonctionnement de l'engin et les bases de son pilotage dans le respect de l'environnement sur des circuits adaptés et autorisés. <u>L'utilisateur s'engage</u>: A vérifier la trottinette électrique et ses accessoires avant utilisation. A notifier le guide ou prestataire de tout défaut ou manquement avant la randonnée. A respecter scrupuleusement les conditions d'utilisations et consignes de sécurité données par le(s) moniteur(s) (suivre la piste, adapter sa vitesse en fonction du terrain et des autres usagers, porter le casque, maintenir les deux mains sur le guidon, ne pas utiliser de téléphone portable en conduisant,...). A se conformer au code le route et à avoir une conduite respectueuse de la sécurité des autres utilisateurs, de lui-même et de l'environnement. A respecter le matériel mis à sa disposition et à payer le montant des dommages éventuels qu'il pourrait causer. L'utilisateur ou responsable de groupe déposera un dépôt de garantie dont le montant est défini sur le contrat de location et s'engagera à payer le complément si le montant des dégâts causés était supérieur au dépôt de garantie. A permettre au prestataire de faire une copie ou photo de sa pièce d'identité. L'utilisateur reconnaît expressément : Que les trottinettes électriques sont en bon état de fonctionnement et les pneumatiques et accessoires en bonne condition. Avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente (CGV) de TROTTI-LUX et les accepter sans réserve. Être parfaitement informé et conscient des risques inhérents à la pratique de la trottinette électrique tout terrain, pour lui et les personnes tierces. Avoir les capacités intellectuelles et physiques nécessaires à la pratique de cette activité et n'être sous aucune emprise d'alcool, de stupéfiants ou de médicaments altérant la conduite. Avoir pris connaissance des mesures COVID-19 applicables et déclarer y adhérer pendant toute la durée de la location. J'autorise TROTTI-LUX à faire usage de mon image à des fins publicitaires (cf. Art. 9 Droit à l'image des CGV). ☐ Je <u>n</u>'autorise <u>pas</u> TROTTI-LUX à faire usage de mon image à des fins publicitaires (cf. Art. 9 Droit à l'image des CGV). 

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :